RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire
et de la forêt

- 6 DEC. 2014

Arrêté du
modifiant l'arrêté du 20 novembre 2014 fixant la composition des bureaux de vote centraux des commissions consultatives paritaires et des commissions consultatives paritaires à l'égard de certains personnels du ministère chargé de l'agriculture

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2014 fixant la composition des bureaux de vote centraux des commissions consultatives paritaires et des commissions consultatives paritaires à l'égard de certains personnels du ministère chargé de l'agriculture,

Arrête :

Article 1er

L'arrêté du 20 novembre 2014 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

1° Pour le Groupe 2, avant les mots : « Délégués désignés » sont insérés les dispositions suivantes :

« Secrétaires adjoints : Odile Robinet-Lemetter, Frédéric Grosso, Pauline Laydet et Julien Faisnel ; »

2° Pour le Groupe 3, avant les mots : « Délégués désignés » sont insérés les dispositions suivantes :

« Secrétaire adjoint : Patrice Chazal ; »

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture.

Fait le - 6 DEC. 2014

Le Chef du Service
des Ressources Humaines

Jacques CLEMENT